

# Berder : cette île privée bretonne n'accueillera l'hôtel qui y était prévu

*Figaro Immobilier, AFP agence, Mis à jour le 13/07/21 à 17:53; Publié le 13/07/21 à 15:47*

Le groupe immobilier Giboire qui avait acheté l'île en 2016 renonce à son projet hôtelier après un jugement du tribunal administratif.

Le président du groupe immobilier Giboire a abandonné un projet controversé d'hôtel de luxe sur l'île privée de Berder, dans le golfe du Morbihan, après un jugement du tribunal administratif de Rennes. *«Michel Giboire a pris acte que le projet hôtelier ne se fera pas. Il étudie les options sur l'avenir de l'île»*, a indiqué une porte-parole du groupe. Lundi, le tribunal administratif de Rennes a annulé partiellement le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Larmor-Baden (Morbihan), suspendant ainsi le projet hôtelier.

*«C'est une bonne nouvelle pour tous ceux qui avaient conscience des graves menaces que faisait peser ce projet sur cette île emblématique»*, s'est réjouie l'association Berder Ensemble, dans un communiqué, critiquant *«un projet d'aménagement absurde et disproportionné sur cette île préservée»*. Le groupe immobilier, qui a acheté l'île de 23 hectares en 2016, prévoyait d'y construire un hôtel 4 étoiles de 80 chambres, avec piscine, restaurant et une centaine de places de parking. Le tout pour un investissement *«de l'ordre 30 à 40 millions d'euros»*, selon une interview de Michel Giboire au quotidien *Ouest-France*.



Vue aérienne de l'île de Berder et des îles Gavrinis. Crédit Photo : Shutterstock/Shutterstock

## Espace présumé remarquable

Dans un jugement du 12 juillet, le tribunal de Rennes a annulé certaines dispositions du [PLU](#), approuvé en conseil municipal le 4 juin 2018. Le plan d'urbanisme est notamment annulé en ce qu'il permet *«une extension non limitée de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage»* ou qu'il *«autorise l'extension des constructions existantes sans exiger qu'il s'agisse exclusivement de bâtiments d'habitation»*, selon le jugement. Le tribunal souligne en effet que *«l'île de Berder est identifiée comme un espace présumé remarquable»* et *«a été recensée comme étant un réservoir de biodiversité»*. Elle est notamment située *«à l'intérieur du périmètre du site inscrit du golfe du Morbihan»* et *«d'un site [Natura 2000](#)»*. *«Compte tenu de ses richesses écologiques, l'île de Berder doit être regardée comme un espace remarquable»*, estime la juridiction.



L'île de Berder a été recensée comme un réservoir de biodiversité. Crédit Photo : Shutterstock/Shutterstock

Or, les *«extensions des constructions existantes à hauteur de 30%»*, prévues par le PLU, ne sont pas compatibles *«avec les différents objectifs de protection des espaces naturels identifiés et applicables sur ce site»*. Accessible par une chaussée submersible, l'île est très fréquentée par les promeneurs et une pétition contre le projet avait réuni plusieurs milliers de signatures. Plusieurs manifestations d'opposants et de partisans au projet avaient rassemblé quelques centaines de personnes.

# Table des Matières

Cette île privée bretonne n'accueillera l'hôtel qui y était prévu - Figaro Immobilier

1